

Vendredi 8 juin 2018

Lancement du Budget participatif à Brest

Depuis plusieurs années, la Ville de Brest associe les Brestoises et les Brestois à la vie municipale, à travers les instances consultatives de quartiers, les réunions de bilan de mandat et mises à débat public. La création d'un budget participatif à Brest s'inscrit pleinement dans cette continuité de concertation citoyenne. Avec le budget participatif, outil novateur de démocratie participative, il s'agit de permettre l'émergence de projets d'intérêt général, souhaités, portés et réalisés par les Brestoises-es.



jeparticipe.brest.fr

Le budget participatif brestois, qu'est-ce-que c'est ?

La Ville de Brest a choisi de réserver une enveloppe de 500 000 €, qui sera mise à disposition des propositions qui retiendront l'intérêt des habitants, soit 3 % du montant des investissements annuels dédiée au nouveau budget participatif. Cette enveloppe ambitieuse permettra le financement des projets votés, qui ont vocation à être réalisés durant l'année 2019.



Favoriser la plus large participation des habitantes et des habitants par une démarche très inclusive et faciliter leur pouvoir d'agir dans leur ville, voilà les grands axes de ce premier budget participatif brestois. A ce titre, les porteurs de projets pourront être accompagnés dans la co-construction de leurs projets.

L'objectif du Budget participatif est de créer des dynamiques positives et pédagogiques autour de l'émergence de projets concrets, au plus près des besoins des citoyens de la ville de Brest. Véritable exercice de démocratie et d'appropriation d'une part du budget de la cité par ses citoyens, il s'agit également de les impliquer pour converger vers des choix collectifs et co-construits.

Des outils simples pour dessiner l'avenir de la ville

Le budget participatif est ouvert à toute personne habitant la ville de Brest, sans condition d'âge et de nationalité. Les projets peuvent être présentés et portés par des particuliers ou des collectifs (associations, classes scolaires...). Un projet peut concerner l'amélioration d'un bâtiment dont la Ville de Brest est propriétaire, un site, une rue, un quartier ou l'ensemble du territoire de la commune de Brest.

De nombreux thèmes de la vie des Brestoises et des Brestois sont concernés : santé, solidarités, éducation, jeunesse, arts et culture, sports et loisirs, espaces verts, espaces naturels et sensibles, déchets-propreté, nature en ville, biodiversité, mobilités, maîtrise et production d'énergie, aménagement des espaces publics et mobiliers urbain, valorisation du patrimoine, citoyenneté, innovation sociale ou numérique, économie.

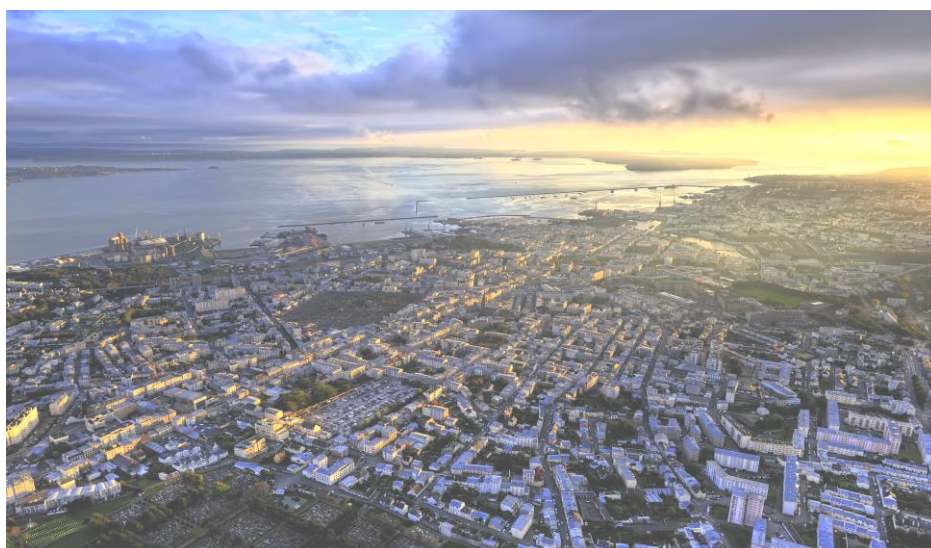
Les critères de recevabilité des projets proposés sont très simples et ont été pensés pour favoriser l'imagination des citoyens et leur participation la plus large possible.

Les projets déposés doivent donc :

- être localisés sur le territoire communal brestois,
- être d'intérêt général,
- concerner des dépenses d'investissements,
- ne pas rentrer en contradiction avec des projets ou réflexion en cours.

Un site internet dédié sera mis à disposition des Brestoises et Brestois dès le 12 juin. Cette plate-forme jeparticipe.brest.fr permettra de recueillir les projets des citoyens par l'accès à un formulaire très simple. Les porteurs de projets devront alors remplir ce formulaire en explicitant succinctement leurs projets et les domaines qu'ils concernent. Les médiateurs formés de la plateforme se chargeront ensuite de prendre en compte leur demande, de vérifier la validité du projet au regard des critères adoptés, puis inscriront le projet sur la plateforme. Une fois cette étape validée, le projet en question sera publié sur la plateforme et disponible pour consultation à l'ensemble des visiteurs du site.

En complément de ce dispositif, la ville de Brest a aussi pensé aux publics qui ne disposent pas d'un accès internet ou sont éloignés des pratiques numériques. Des formulaires papier seront donc également disponibles dans plusieurs lieux d'accueil de la ville de Brest : à l'Hôtel de Ville et à l'Hôtel de métropole, dans les mairies de quartiers ainsi qu'à l'accueil du CCAS rue Jules Ferry. Les formulaires pourront être déposés sur place pour être ensuite traités par les médiateurs de la plateforme internet jeparticipe.brest.fr.



Les étapes du premier budget participatif à Brest

ETAPE 1 : J'ai une idée pour ma ville ! Du 12 juin au 28 septembre 2018

Les porteurs de projet disposent de trois mois pour proposer leurs idées de projets, soit directement en ligne sur le site Internet dédié aux démarches participatives (jeparticipe.brest.fr), soit sous forme de bulletin déposé à l'Hôtel de ville, à l'Hôtel de métropole, dans les mairies de quartier et à l'accueil du CCAS. Les modérateurs de la plateforme vérifient alors que les projets proposés sont bien recevables au regard des critères d'éligibilité fixés par le règlement du budget participatif.

ETAPE 2 : Soutenez vos coups de cœur ! Du 1^{er} au 31 octobre 2018

Les Brestoises et les Brestois peuvent exprimer leurs préférences pour chaque projet déposé sur le site Internet dédié, par un système de « like ». Il suffit pour cela de s'inscrire sur la plateforme internet et créer un compte en justifiant son adresse postale. Chacun peut alors « liker » (une seule fois) autant de projets qu'il le souhaite. **Selon les préférences exprimées par les habitants, cette étape aboutit à la pré-sélection d'une trentaine de projets.** Durant la phase de dépôt, la plateforme du budget participatif pourra informer les porteurs de projets sur la recevabilité de leur projet ce qui leur permettra de le compléter ou modifier.

ETAPE 3 : Etude de faisabilité des projets Du 5 novembre au 31 décembre 2018

Les services de la Ville ou de Brest métropole réaliseront sur la trentaine de projets retenus des études de faisabilité durant lesquelles les porteurs de projets pourront être contactés pour clarifier ensemble le projet et ainsi faciliter son analyse. C'est également durant cette période que **les citoyens auront l'occasion de « mener campagne »**, grâce notamment à la mise à disposition d'un « kit de campagne » pour assurer la promotion de leurs projets, dans la ville et sur les réseaux sociaux, en vue du vote final.

ETAPE 4 : Votez pour vos projets préférés !
Du 18 au 26 janvier 2019

Ce vote final se déroule sur une semaine complète : avec un vote numérique (du 18 au 25 janvier 2019) et un vote physique le dernier jour, le samedi 26, jour du forum des projets. Une Agora (Forum) est organisée par la ville de Brest pour exposer et décrire les projets mis au vote. Lors de cette étape finale, les Brestoises et Brestois auront la possibilité de voter pour soutenir jusqu'à cinq projets différents. Les projets ayant obtenu le plus de votes seront successivement retenus, jusqu'à épuisement de l'enveloppe allouée (500.000€), et les résultats seront présentés au public.

Un comité de suivi paritaire, constitué d'élus et de citoyens issus des conseils consultatifs de quartiers et des conseils citoyens a été instauré pour veiller au respect du règlement du budget participatif, ainsi que pour assurer le bon déroulement de ces différentes étapes.

A l'issue de ces quatre étapes qui constituent le processus du premier budget participatif brestois, tous les projets retenus rentreront dans la phase de réalisation. Leur concrétisation dans le temps dépendra évidemment de leurs caractéristiques techniques, de leur importance et de leur ampleur, mais la collectivité s'engagera à ce que ces projets voient bien le jour. L'objectif initial est de pouvoir réaliser plus de la moitié des projets retenus dans le courant de l'année 2019.

Avec ce tout nouveau budget participatif, Brest se dote d'un nouvel outil performant et innovant pour renforcer la participation des Brestoises et des Brestois à la vie de leur cité. Ce dispositif prouve l'adaptation de Brest aux nouvelles pratiques citoyennes, demandées à raison par les habitants, et ancrent un peu plus notre ville dans le renouveau démocratique indispensable à notre vivre ensemble et à notre cohésion sociale.

jeparticipe.brest.fr

Contact budget participatif :
budgetparticipatif@mairie-brest.fr / 02 98 00 80 80